



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### ***Membres titulaires présents :***

M. Alain MILLOT	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Édouard CAVIN	M. Jean-Frédéric COURT
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

#### ***Membres suppléants avec voix délibératives présents :***

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

#### ***Membres titulaires absents :***

Mme Catherine VANDRIESSE

Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN  
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET  
M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD  
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA  
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD  
Mme Hélène ROY pouvoir à M. Didier MARTIN  
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN  
Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC  
M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT  
Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE  
Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET  
M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU  
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Affectation des résultats 2013 - Budget principal et budgets annexes**

Les comptabilités M14 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2013, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2013, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2013,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2013.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

**Budget principal** : à fin 2013, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 33 104 252,75 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 37 834 012,27 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 4 729 759,52 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

**Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I.** : le compte administratif 2013 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 379 115,11 €) en totalité en section de fonctionnement.

**Budget annexe des transports publics urbains** : à fin 2013, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 14 891 277,56 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 22 546 422,93 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 7 655 145,37 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

**Budget annexe du crématorium** : le compte administratif 2013 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 915 967,74 €) en totalité en section de fonctionnement.

**Budgets annexes des services de collecte et de traitement des déchets ménagers rendus aux administrations** : ces budgets ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 est égal à -112 413,10 €.

Ce solde d'exécution déficitaire de fonctionnement résulte de la clôture anticipée de l'exercice 2013 du fait du changement de l'applicatif comptable de la collectivité. Dans le cadre de ces deux budgets annexes qui retracent d'une part le coût des prestations rendues aux collectivités clientes des services de collecte et de traitement des ordures ménagères, et d'autre part les participations financières versées par ces collectivités, les flux de dépenses et de recettes doivent être équilibrés. Or, le total des prestations facturées n'étant pas arrêté à la date de clôture de l'exercice 2013, un mandat de rattachement de la totalité des crédits budgétés en dépenses a été émis, pour un montant de recettes encaissées qui s'est avéré être au final inférieur au montant des recettes ayant fait l'objet d'un rattachement. Ce résultat négatif de fonctionnement sera résorbé au budget supplémentaire 2014 par des écritures de régularisation comptable sur exercice antérieur.

**Budget annexe de la zone d'activités de Bretenièrre** : il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement sur ce budget, du fait de la tenue d'une comptabilité de stocks. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 est égal à 34 210,96 €.

**Budget annexe du groupe turbo-alternateur** : le compte administratif 2013 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 2 023 976,31 €) en totalité en section de fonctionnement.

**Budget annexe de l'eau** : le compte administratif 2013 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 451 474,68 €) en totalité en section de fonctionnement.

**Budget annexe de l'assainissement** : le compte administratif 2013 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 5 360 278,70 €) en totalité en section de fonctionnement.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de déterminer** les reports de résultats et leur affectation sur l'exercice 2014 comme suit :

**- Budget principal 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	4 729 759,52 €
déficit d'investissement reporté (001)	- 19 847 792,72 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	33 104 252,75 €
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : - 13 256 460,03 €)</i>	

**- Budget annexe de la décharge de produits inertes 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	379 115,11 €
excédent d'investissement reporté (001)	99 058,32 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : - 13 050 €)</i>	

**- Budget annexe des transports publics urbains 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	7 655 145,37 €
déficit d'investissement reporté (001)	- 14 093 594,07 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	14 891 277,56 €
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : - 797 683,49 €)</i>	

**- Budget annexe du crématorium 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	915 967,74 €
excédent d'investissement reporté (001)	35 300,58 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : - 19 446,50 €)</i>	

**- Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2014**

déficit de fonctionnement reporté (002)	- 59 823,02 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant

**- Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2014**

déficit de fonctionnement reporté (002)	- 52 590,08 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant

**- Budget annexe de la zone d'activités de Bretenièrre 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	34 210,96 €
déficit d'investissement reporté (001)	- 501 850,02 €

**- Budget annexe du groupe turbo-alternateur 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	2 023 976,31 €
excédent d'investissement reporté (001)	658 888,35 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant

*(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : - 190 147,81 €)*

**- Budget annexe de l'eau 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	451 474,68 €
excédent d'investissement reporté (001)	14 000,78 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant

**- Budget annexe de l'assainissement 2014**

excédent de fonctionnement reporté (002)	5 360 278,70 €
excédent d'investissement reporté (001)	2 608 666,35 €
affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	néant

*(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : - 455 491,02 €)*

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2014.